

## REGLEMENT DE LA GADAGN'e RUN - 2021

La GADAGN'e RUN est une course nature virtuelle caritative organisée par le Comité des Fêtes de Châteauneuf de Gadagne, du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021. Dans ce laps de temps, chaque participant choisit le moment où il souhaite courir ou marcher, en respectant la réglementation sanitaire en vigueur.

Les inscriptions sont faites uniquement sur le site kms.fr. Le tarif de l'épreuve est de 5€. Les frais d'inscriptions comprennent : un dossard personnalisé téléchargeable aux couleurs de l'événement, un lien vous permettant d'enregistrer le temps réalisé, le classement en direct, un cadeau finisher, la participation à une tombola, et la participation à un concours photo.

Les bénéfices réalisés ainsi que la cagnotte ouverte sur le site d'inscription kms.fr seront entièrement remis à l'institut Sainte Catherine pour contribuer à l'achat d'équipements mobiliers et biomédicaux de leur nouvelle unité de soins palliatifs.

Deux parcours en boucle de 5 km et 14 km (au choix) sont proposés au départ du parking du lieu-dit « La garrigue », entre Châteauneuf de Gadagne et Morières les Avignon. Les parcours sont succinctement balisés (**repérage conseillé**) et il est recommandé de télécharger le parcours GPX pour suivre l'itinéraire.

Une fois le parcours effectué, chaque participant doit enregistrer son temps sur le site kms.fr et le classement se fera automatiquement. Il a également la possibilité de participer au concours photo en postant sur le site son plus beau cliché pris pendant la course.

Des contrôles de parcours auront lieu aléatoirement. Toutefois, nous comptons sur la responsabilité de chacun pour respecter l'esprit de cette course caritative, qui ne comporte pas de classement officiel. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs. Les récompenses seront à retirer à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 chez notre partenaire Running Conseil, 240 Chemin Panisset, 84130 Le Pontet.

Les t-shirts enfants seront à récupérer chez notre partenaire Or Bleu Piscine, 455 av Pierre de Coubertin - Morières les Avignon

Aucun certificat médical n'est demandé. Néanmoins, en vous inscrivant, vous vous engagez à être en bonne forme physique pour pratiquer soit la marche, soit la course et de ne pas souffrir de la Covid 19, ni à en présenter les symptômes.

Les mineurs participent sous l'entière responsabilité de leurs parents. La présence d'un adulte responsable est obligatoire.

L'utilisation de vélos, poussettes, engins à roulettes est interdite. Les parcours empruntent essentiellement des sentiers et chemins, mais le code de la route s'applique de la même manière à tous les usagers. Afin de garantir votre sécurité, nous vous invitons à vous rendre visible en toutes circonstances. Tous les participants courent sous leur entière responsabilité, en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique, avec renonciation à tous les recours contre l'organisateur.

Il s'agit d'une course en autonomie totale où l'organisateur n'offre aucun soutien de course. Il est fortement recommandé d'avoir sur soi de quoi s'hydrater et s'alimenter. Il n'y a pas de point d'eau sur place.

Tout participant autorise l'organisateur ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations.